

FFST LE MAG



VILLE D'INTER
LES PALMIERS

Actualités

- Application des décisions sanitaires pour le sport
- Les assurances - mds
- Diplôme d'Instructeur Fédéral
- Prévention de la radicalisation dans le sport
- Violences sexuelles dans le sport



03 EDITO

ACTUALITÉS

04 BUDO SYSTÈME DÉFENSE

06 JOURNÉE PÊCHE

08 STAGE AVEC DOMINIQUE VALERA

10 2020 IIIÈME SEMINAIRE
DES ARTS MARTIAUX & SELF DEFENSE
ORGANISÉ PAR LE CRFFST NOUVELLE CALÉDONIE

12 CHAMPIONNAT DE TAEKWONDO
DE NOUVELLE CALÉDONIE

14 LES CLUBS FFST SUR LES RÉSEAUX

15 COMMENT LES ASSOCIATIONS FFST S'ADAPTENT-ELLES
FACE AU COVID-19

FORMATION

16 DIPLÔME D'INSTRUCTEUR FÉDÉRAL
TRONC COMMUN

17 DIPLÔME D'INSTRUCTEUR FÉDÉRAL
TRONC COMMUN ET SPECIFIQUE
SESSION JIU JITSU BRÉSILIEN

SANTÉ

18 APPLICATION DES DÉCISIONS
SANITAIRES POUR LE SPORT

DOSSIER

20 LES ASSURANCES - MDS

22 PREVENTION DE LA RADICALISATION
DANS LE SPORT

26 VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT
LA FFST AGIT ET VOUS INFORME

EDITORIAL



Chers Président(es), Chers dirigeant(es), Chers licencié(es),

La recrudescence de la pandémie de COVID-19 et le re confinement décidé dès la rentrée par le gouvernement portent à nouveau un coup d'arrêt à nos activités. Cela ne nous permet pas d'envisager de quelconques rassemblements ou réunions de Comité Directeur.

Le contexte sanitaire exceptionnel que nous vivons depuis ces neuf derniers mois a provoqué des situations inédites de confinement puis de re-confinement dès la reprise des clubs déjà en souffrance.

Nous traversons une crise sanitaire sans précédent qui affecte profondément la vie de tous les Français. Notre fédération comme toutes les fédérations sportives regroupant l'ensemble des pratiques sportives dans l'hexagone connaissent une forte baisse de licenciés.

C'est un moment difficile à passer et nous mettons nos espoirs dans le mois de Janvier qui représente généralement dans la saison un regain d'activité. Nous espérons que ce sera une nouvelle fois le cas pour le bien de tous.

Nous savons les efforts que vous déployez au quotidien pour que vos clubs s'adaptent aux différents cadres fixés par l'évolution de la situation sanitaire. Nous savons aussi les difficultés que vous rencontrez et les graves conséquences auxquelles nous sommes tous confrontés.

Mais je sais que vous saurez de nouveau rebondir dès la reprise annoncée grâce à vos nombreuses initiatives d'adaptation et de créativité mises en place par chacun d'entre vous que je salue.

Je partage avec vous ce besoin de retrouver une activité au sein d'un Club afin de rompre l'isolement et de partager ensemble à nouveau des moments de convivialité.

GEORGES MOJESCIK

Président de la FFST

FFST Le Mag

Publication officielle de la Fédération

Française du Sport Travailleuse

51 rue de la gare, 78370 Plaisir

Téléphone: 01 30 07 70 70

Email : f-f-s-t@orange.fr

Directeur de la Publication : Georges Mojescik

Rédaction : Patrick Stanczak

Ont collaboré à ce numéro : Christian Cervenansky, Chrystal Varin, Jean-Marc Dinh, Martine Granger.

Création et réalisation graphique : Patrick Stanczak

Photos : Photo Source : FFST, Club, Comités

La Fédération Française du Sport Travailleuse est une fédération affiliée multisports

Agréée par le Ministère des Sports (N° d'agrément : 13056 du 15 juin 1953)

Membre de la Confédération Sportive Internationale du Travail (CSIT)

“ VENDREDI 5 JUIN LE PRÉSIDENT DE LA FFST GEORGES MOJESCIK A REÇU LES REPRÉSENTANTS DE L'ÉCOLE BUDO SYSTÈME DÉFENSE POUR L'INTÉGRATION DE LEUR ÉCOLE À LA FFST ”

BUDO SYSTÈME DÉFENSE



En partant de la gauche vers la droite : Franck Giovannelli responsable du Budo système défense, Thalassa Thiroit ,le président Georges Mojescik, Eric Thiroit (responsable technique Budo système défense), Grégory Lehmann (instructeur BSD 75).

LES ORIGINES DU CONCEPT :

Après avoir étudié plusieurs styles d'Arts Martiaux comme le Ju-Jitsu, le karaté shotokan, le kick boxing, le Yoseikan Budo, le Krav Maga, le plus marquant pour Eric, fût sa rencontre avec celui qui allait devenir son Maître, Jean Paul BINDEL, Hanshi du Toreikan Budo, fondateur de l'Ecole Française de Budo, par qui il a été initié, notamment au Kyusho Jitsu et donc par respect et pour rendre hommage à son Maître, il lui paraissait tout naturel de nommer ce concept Budo Système Defense

Accessible dès 14 ans sous réserve de certificat médical
une activité physique et morale pour le bien de tous.

La Self-Défense ne répond à aucune règle car dans la rue, on doit faire face à des imprévus, on ne sait pas quand , comment et où ça va commencer.

S'adapter par rapport à la configuration des lieux, aux nombres d'agresseurs, armés ou non.

S'entraîner sans relâche afin de mieux gérer les conflits et dominer au maximum son stress.

DANS LA RUE, SEULE VOTRE INTEGRITE PHYSIQUE IMPORTE.

LE BUT DE L'ENTRAINEMENT

Beaucoup de personnes ont une mauvaise conception de ce qu'est un entrainement de qualité. Ils pensent que plus ils connaissent de techniques plus ils seront de meilleurs combattants. Une personne peut connaître mille techniques théoriques, mais en réalité n'est pas capable d'exécuter, même une petite quantité de manière efficace, a contrario il y a des personnes avec un bagage réduit de techniques, mais qui sont en réalité capables de les exécuter de manière très efficace.

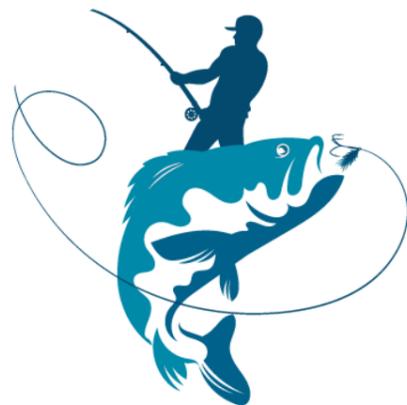
SHINDAI DO



Remise Officielle de Diplômes DIF SHINDAI DO le 07 Aout 2020 à PERPIGNAN par Georges MOJESCIK, en présence de Anthony ELKAIM, président du club SHINDAI-DO CLUB SAINT-ESTEVE



JOURNÉE PÊCHE



Organisée par le club Jeunesse Sportive SAINSOISE avec le concours du responsable de la **commission nationale de gymnastique** Laurent LELONG

Le Samedi 29 Aout 2020 a eu lieu la "Journée pêche" du club de gymnastique de la Jeunesse Sportive Sainsoise. Cette journée a été l'occasion, pour les moniteurs et leur famille, de profiter de ce moment pour se retrouver avant la rentrée sportive.

Elle s'est déroulée au parc de la Loïsne à Verquigneul avec 32 hectares de sous-bois, de grands espaces verts et de plusieurs étangs. Pendant que les parents pêchent à la truite et profitent d'un barbecue en écoutant de la musique, les enfants ont pu s'amuser dans l'aire de jeux avec des cabanes perchées, une tyrolienne et des châteaux gonflables.

La journée s'est très bien déroulée où la bonne humeur était présente."

Chrystal VARIN



STAGE AVEC DOMINIQUE VALERA

9e dan de karaté et 9e degré de full-contact



Malgré la période compliquée due au Covid 19 le stage organisé par la FFST avec Dominique VALERA le samedi 10 octobre 2020 à l'espace 3000 de HYÈRES (83) a été maintenu. Une trentaine de pratiquants sont venus pour pratiquer avec le KING dans la bonne humeur, le travail et la sueur



Dominique VALERA, Joseph Saccomanno 3e Dan de Judo a participé au stage



Mr Dominique VALERA s'est vu remettre la médaille de la Ville par l'adjoint aux sports de la ville de Hyères, Francis ROUX



Joseph SACCOMANNO membre du comité directeur de la FFST, Michel PITERMANN, Georges MOJESCIK président de la FFST, Dominique VALERA, Francis ROUX adjoint aux sports de la ville de Hyères, Erick PLAVIS Président départemental FFST du VAR



Dominique VALERA et les secouristes de l'ADPST



Dominique VALERA entouré de Franck VASCHETTI entraîneur du club ASLM Cannes et ses élèves et de Georges MOJESCIK



Patrick le responsable de l'espace 3000 de Hyères

IIIème SEMINAIRE des ARTS MARTIAUX & SELF DEFENSE

SAMEDI 17 OCTOBRE 2020
08:30-15:00 SALLE OMNISPORT de BOULARI MONT-DORE



合気道

AIKIDO



ប៊ុកតោ

BOKATOR



松涛館 空手道

KARATE



קרבי מגע

KRAV MAGA



PENCHAK SILAT



태권도

TAEKWONDO

2020 IIIème SEMINAIRE des ARTS MARTIAUX & SELF DEFENSE

Séminaire organisé par le Comité Régional FFST DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Pratiquer sa discipline avec des experts en découvrant d'autres. Voilà l'idée proposée aux stagiaires qui ont participé au Séminaire des arts martiaux & self défense à la Salle Omnisport SERANDOUR Boulari Mont-Dore

5 disciplines étaient au menu

Aïkido, Bokator, Karaté, Krav Maga, Taekwondo
Le Séminaire a débuté à 09:30 par les démonstrations de chaque discipline présente. Ensuite le 1er atelier a commencé par la discipline Aïkido avec les Instructeurs Mireille CREUGNET (Dumbéa) et Laurent MOREL (Mont-Dore).

En 2ème partie, l'atelier Karaté a été dirigé par les Instructeurs Dorothee ENOKA et Laurent MACHFUL (Kaméré).

Le 3ème atelier a été le Krav Maga avec Stéphane OTTOZ et ses Assistants (Mont-Dore).

Une pause déjeuner de 30' à 12:00 a été faite. Les collations des Officiels et Instructeurs ont été prises en charge par l'organisation. Pour les Athlètes et le Public, une buvette a été gérée par les Parents sur place.

Reprise à 12:30 par le Taekwondo avec Mario ODINO (La Foa) fût le 4ème atelier.

Le dernier atelier Bokator a clôturé le Séminaire avec Nin CHAMROEUN et Jean-Marc DINH aux environs de 14:30.



championnat de Taekwondo FFST de Nouvelle Calédonie



Samedi 7 Novembre 2020, à la salle Jeune Scène à Nouméa s'est déroulé Le championnat de Taekwondo de Nouvelle Calédonie organisé par le comité régional FFST Nouvelle-Calédonie.

L'événement a rassemblé près de 60 compétiteurs venus de tous les clubs de la région.

Cette manifestation a toujours été une réussite, et par son importance elle est devenue incontournable pour les compétiteurs.



LES MEDAILLE(E)S & LE STAFF



BENJAMINES 40 KG



LES BÉNÉVOLES J-C, TINI, CYNTHIA, MICKAELLA, STELLA & NIN



MANAGER de COMBAT



FAIRPLAY FEMININ & MASCULIN



TROPHEES par CLUB



BENJAMINES 24 KG



PUPILLES M -27KG



PUPILLES M -22 KG



MEILLEURS COMBATTANTS



MINIMES F -40 KG



PUPILLES M -22 KG



BENJAMINS M -26 KG



PUPILLES M -24 KG



MINIMES M -30 KG

DES CLUBS FFST SUR LES RÉSEAUX

Tkd Taekwondo-du Pays-d'aix
30 septembre · 🌐

Même pas peur ! Les enfants ont squatté le plateau sportif Ughetti de Luynes hier soir. Et ils ont adoré. On recommence quand ? Ce soir de 18h à 19h ! 🙌🙌



Arts Martiaux Foyer
24 septembre · 🌐

Enfants studieux et motivés.....
Je demande aux parents de bien comprendre nos démarches sanitaires cela est pour que nous puissions continuer le sport ou vos enfants s'épanouissent....
Protégeons nous ensemble pensez à vous à eux à vos familles.....
MERCI.....



Comite Departemental Nord Ffst
21 octobre · 🌐

Ce mercredi 21 octobre 2020, visite au club Kenpo Self Defense Academy Roost-Warendin.
Une soirée dédiée à Halloween pour les baby's et les enfants et je peux vous dire qu'ils étaient heureux vu les sourires sur les visages et les rires. Et pour finir un cours adultes avec du travail et de la sueur, dans une bonne ambiance, bravo aux dirigeants et instructeurs.
Je mettrai d'autres photos demain après les avoir triés et retravaillés.



Denis Lacour
18 octobre · 🌐

Voilà, 25km en soutien à octobre rose, c'est fait, cet après midi, repos!

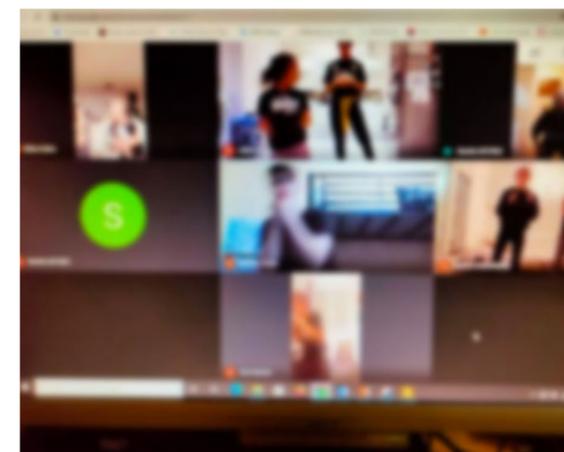


Comment les associations FFST s'adaptent-elles face au Covid-19 ?

Depuis l'entrée en vigueur du confinement, le 30 octobre dernier, les sportifs amateurs ont interdiction de se regrouper et de pratiquer ensemble leur activité sportive préférée.
On évoque dans les médias l'économie en général, mais les sportifs sont souvent oubliés. Il est vrai qu'une génération spontanée de runners est née lors du confinement. Face à la fermeture des salles d'entraînement et gymnases, certains clubs FFST s'organisent pour pouvoir proposer une activité à leurs adhérents et cela passe par les réseaux sociaux

Quelques outils à choisir pour dispenser votre cours en ligne ?

-  Zoom : l'outil est gratuit pour les cours en ligne jusqu'à 40 minutes. Si vous souhaitez proposer des cours plus longs ou inscrire plus de 100 participants, vous devez passer à l'un des modèles de paiement. L'option pro est à 13.99 € par mois, ce qui est suffisant pour la plupart des Clubs de sport. La solution est rapidement rentabilisée.
-  Skype : l'outil est gratuit sans limite. Cependant, l'utilisation de cette solution impose à tous les participants de préalablement créer un compte Skype et d'installer le logiciel sur leur ordinateur ou téléphone.
-  Google Meet : l'utilisation est gratuite jusqu'à 49 personnes pour une durée de réunion de 1h maximum. La version Essentials (10 \$/mois à partir du 01/10/20) permet d'organiser des réunions plus longues avec plus de participants.



Cours de Budo Système Défense & Taekwondo en visioconférence
Le contact avec les élèves et le lien social est maintenu grâce aux réseaux sociaux

FORMATION

Diplôme d'Instructeur Fédéral



EXAMEN DIF TRONC COMMUN

Malgré la situation Sanitaire due au covid 19, la FFST a pu organiser 2 sessions d'examen au DIF partie Tronc-commun et une session partie spécifique en Jiu Jitsu Brésilien.

La 1ère session d'examen partie TRONC COMMUN s'est déroulée le samedi 29 et le dimanche 30 Aout 2020, à Roissy (95).

Ils étaient au total 20 candidats, provenant de plusieurs disciplines pour participer aux épreuves écrites du tronc commun à Roissy (95).

Une très bonne session avec 18 candidats reçus



EXAMEN DIF TRONC COMMUN ET SPECIFIQUE SESSION JIU JITSU BRESILIEN



La 2e session regroupant les candidats de la discipline JIU JITSU BRESILIEN, s'est déroulée à MANDELIEU (06) sur 2 jours le samedi 19 Septembre 2020 pour la partie du Tronc Commun et le Dimanche 20 septembre pour la partie SPECIFIQUE.

Au cours de cette session, 23 candidats se sont déplacés pour passer l'une ou l'autre des parties ou bien les 2.

Ce fut une excellente session avec seulement 2 candidats qui n'ont pas satisfait à l'examen et à l'issue de celui-ci, 18 diplômes du DIF ont été délivrés aux candidats reçus aux 2 parties.

Parmi ces candidats, l'un d'entre eux est venu tout spécialement de la Guadeloupe pour passer son examen et a brillamment réussi les épreuves.



APPLICATION DES DÉCISIONS SANITAIRES POUR LE SPORT

Point de situation COVID-19

Suite à la prise de parole du Président de la République du mardi 24 Novembre et aux précisions apportées le jeudi 26 Novembre par le Premier ministre en conférence de presse, le Ministère des Sports a précisé les informations relatives au déconfinement progressif applicables au sport.

A partir de ce samedi 28 novembre prochain, il sera donc possible de :

.Sortir se promener, marcher, pratiquer une activité sportive individuelle de plein air dans un rayon de 20km autour de son domicile et dans la limite d'une durée de 3 heures par jour. Il est possible de pratiquer cette activité individuelle dans l'espace public et dans un stade ou un terrain de sport découvert (ex : tennis, équitation, athlétisme, golf, course, marche...).

Pratiquer des activités nautiques dans cette même limite des 20 KM / 3 heures (y compris pêche)

Pratiquer une activité sportive extra-scolaire en club pour les mineurs (moins de 18 ans) mais uniquement individuelle et en extérieur dans le respect d'un protocole sanitaire renforcé.

A partir du 15 décembre prochain :

Fin du confinement mais instauration d'un couvre-feu partout en France de 21 heures à 7 heures du matin.

Toutes les activités extra-scolaires pour les mineurs en intérieur et en extérieur pourront reprendre et se tenir aussi pendant la période des fêtes. **Il s'agit des activités sportives pratiquées en club, selon les règles d'encadrement habituelles (bénévoles et salariés) mais dans le respect d'un protocole sanitaire renforcé.** Pas de limite de déplacement imposé (pas les 20 Km autour du domicile pour conduire l'enfant au club par exemple).

Concernant les stations de ski, elles seront aussi accessibles pendant les vacances scolaires de Noël mais les remontées mécaniques resteront fermées.

A partir du 20 janvier :

Possibilité pour les adultes de reprendre une activité de sport collectif, de sport de contact en club en intérieur et en extérieur si l'évolution de la situation sanitaire le permet (si le nombre de contaminations reste sous la barre des 5 000 cas par jour).

En ce qui concerne le **protocole sanitaire renforcé**, nous attendons encore des indications plus précises sur ce qu'il contiendra. Il est en cours d'étude en Cellule interministérielle de crise et doit être encore validé en Conseil de défense sanitaire.

Déclinaison des décisions sanitaires pour le sport valables du 28 novembre au 15 décembre 2020

CATÉGORIES	Étape 1 28/11/2020	Étape 2 15/12/2020 fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent	Étape 3 20/01/2020 si les conditions sanitaires le permettent
ATTESTATION	Obligatoire lors de toute sortie du lieu de confinement	Respect obligatoire du couvre-feu	Respect obligatoire du couvre-feu
Pratique sportive dans l'espace public (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes...)			
Personnes mineures et majeures à l'exclusion de toute pratique collective et de toute proximité avec d'autres personnes	Autorisé dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Publics prioritaires Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, formation universitaire ou professionnelle, sur prescription médicale APA, personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Pratique sportive dans les équipements sportifs (ERP) avec protocoles sanitaires renforcés			
Personnes mineures	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) avec distanciation	Autorisé (ERP de types X et PA) couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Personnes majeures à l'exception des sports collectifs et des sports de combat	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) avec distanciation	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Publics prioritaires Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, formation universitaire ou professionnelle, sur prescription médicale APA, personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire	Autorisé (ERP de types X et PA)	Autorisé (ERP de types X et PA)	Autorisé (ERP de types X et PA)

Rappel : les activités physiques et sportives autorisées dans les établissements se déroulent dans le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf pour les sportifs professionnels et SHN. Le port du masque n'est pas recommandé pendant la pratique sportive. En revanche, il est obligatoire avant et après.
ERP de type X : Établissement recevant du public couvert et clos - ERP de type PA : Établissement recevant du public de plein air

CATÉGORIES	Étape 1 28/11/2020	Étape 2 15/12/2020 fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent	Étape 3 20/01/2020 si les conditions sanitaires le permettent
ATTESTATION	Obligatoire lors de toute sortie du lieu de confinement	Respect obligatoire du couvre-feu	Respect obligatoire du couvre-feu
Éducateurs sportifs			
Entraînements pour le maintien des compétences professionnelles en environnement spécifique : ski et dérivés ; alpinisme ; plongée subaquatique ; parachutisme ; spéléologie ; natation et sécurité aquatique	Autorisé	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Pour les autres activités en extérieur (espace public ou ERP de type PA)	Autorisé dans le cadre de l'activité professionnelle uniquement	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Coachs sportifs à domicile	Autorisé dans le cadre de l'activité professionnelle uniquement	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Compétitions avec protocoles sanitaires renforcés			
Sport professionnel et de haut niveau avec l'encadrement nécessaire	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Vestiaires			
À usage collectif	Interdit	En attente	En attente
Accueil de spectateurs			
Dans l'espace public	Interdit	Huis-clos	En attente
En ERP de type PA ou X	Interdit	En attente	En attente
Vie associative			
Réunions (AG, bureau, commissions...)	Voie dématérialisée recommandée	Autorisé	Autorisé
Loisirs sportifs marchands (salle d'escalade, de fitness...)			
Lieux clos	Interdit sauf publics prioritaires	Interdit sauf publics prioritaires	Autorisé (avec protocoles sanitaires renforcés)

Rappel : les activités physiques et sportives autorisées dans les établissements se déroulent dans le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf pour les sportifs professionnels et SHN. Le port du masque n'est pas recommandé pendant la pratique sportive. En revanche, il est obligatoire avant et après.
ERP de type X : Établissement recevant du public couvert et clos - ERP de type PA : Établissement recevant du public de plein air

DOSSIER LES ASSURANCES - MDS

LA FFST TRAVAILLE POUR MIEUX VOUS ASSURER

Depuis février 2020, à différentes reprises, le président Georges Mojescik s'est rendu au siège de notre assureur la Mutuelle des Sportifs (MDS), pour renégocier l'ensemble des contrats assurant les adhérents et les clubs de la FFST. Il a ainsi obtenu de meilleures garanties pour l'olympiade à venir.

MEILLEURES GARANTIES POUR LES LICENCIÉS FFST NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats d'assurance souscrits auprès de la mutuelle des sportifs arrivant à échéance au début septembre 2020, ceux-ci ont fait l'objet dès l'hiver dernier d'une renégociation globale.

Après examen de notre sinistralité, vu l'augmentation des coûts d'assurance d'une manière générale, vu la nécessité de bien garantir nos adhérents, ainsi que des circonstances peu favorables que nous connaissons actuellement, nous sommes arrivés après des discussions très techniques à obtenir une amélioration importante des garanties et des indemnités sur l'ensemble des assurances proposées aux licenciés.

Nous remercions très sincèrement la MDS et ses services, qui dans des négociations particulièrement difficiles auprès de ses prestataires de réassurance, ont pu nous donner pleinement satisfaction, sachant que les cotisations s'inscrivent dans la stabilité.

Individuelle accident :

Des dispositions plus favorables sont ajoutées en particulier concernant les capitaux décès et invalidité.

Responsabilité civile :

Le contrat a été entièrement revu.

Les barèmes d'indemnisation augmentés.

Une meilleure couverture pour les dirigeants et mandataires sociaux.

Protection juridique :

Une assistance renforcée pour les dirigeants

Garanties rapatriement :

Garanties complémentaires :

Amélioration des barèmes d'indemnisation

Garanties pour les transporteurs bénévoles

Garanties pour les participants non licenciés aux journées de promotion.

Meilleure couverture pour la prise de licences journalières

Par ailleurs, les deux parties se sont accordées pour se rencontrer périodiquement afin d'étudier la sinistralité et d'y apporter si possible des améliorations. De même, il a été décidé de mettre en commun des actions d'information et de prévention auprès des licenciés et des dirigeants.

Il est également envisagé d'informatiser les déclarations d'accidents pour faciliter le travail des clubs.

Les services administratifs sont à votre disposition pour répondre à vos questions en relation avec la MDS.

Toutes les informations sur l'assurance sont à retrouver sur le site de la fédération.

Les contrats ont été officiellement signés au siège de la Mutuelle des sportifs le 20 octobre 2020 en présence du président Georges Mojescik, de madame Isabelle Spitzbarth directrice générale de la MDS et de monsieur Jean Langlois directeur du groupe MDS.

La FFST s'est équipée de 2 éthylotests afin de se mettre en conformité avec la réglementation de la FFPJP (Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal) avec laquelle nous avons une convention.

Ces 2 éthylotests nous ont été offerts par la MDS (Mutuelle des Sportifs) et sont mis à la disposition des clubs ou des organisateurs de manifestations afin d'effectuer des contrôles lors des compétitions.



Isabelle SPITZBARTH, directrice Générale de la MDS
Jean LANGLOIS, directeur MDS et Georges MOJESCIK président de la FFST



La Mutuelle des Sportifs offre à ses adhérents atteints de la COVID 19 ayant été hospitalisés en soins intensifs et/ou en réanimation, le parcours Sport sur Ordonnance qu'elle a créé

La Mutuelle des Sportifs, pionnière parmi tous les assureurs de la garantie Sport sur Ordonnance, doublement récompensée par l'Argus d'Or de l'Innovation Produits et l'Argus de l'Innovation Mutualiste et paritaire dans la catégorie Responsabilité Sociétale, a décidé d'offrir à ses adhérents l'accompagnement Sport sur Ordonnance qu'elle a mis en œuvre.

Les adhérents concernés pourront en bénéficier gratuitement durant 2 ans.

Les professionnels du réseau de la Mutuelle des Sportifs (professionnels de santé, enseignants APA et éducateurs sportifs) s'appuieront, sous le contrôle du Haut Conseil Scientifique de la Mutuelle et comme le prévoit la Haute Autorité en Santé, sur les bilans diagnostiques réalisés en médecine de rééducation et de réadaptation.

En fonction de l'avis du Médecin des patients concernés et des bilans nécessaires réalisés, des programmes d'activités physiques adaptées pourront prolonger ainsi les Soins de Suite et de Réadaptation (SSR). Les Activités Physiques et Sportives sont en effet indispensables pour le maintien et le développement de la fonction cardiorespiratoire et musculaire afin de ne pas perdre les bénéfices acquis en établissement de santé.

Durant cette crise sanitaire, cet accompagnement inclut bien évidemment les recommandations liées à la reprise post-confinement de l'épidémie COVID-19. Il intègre également l'application très stricte des recommandations ministérielles pour chaque fédération sportive.

C'est donc une mutualisation de notre savoir-faire que nous proposons aux patients post-COVID-19 afin de les aider à reprendre en toute confiance des activités physiques essentielles à leur état de santé.

L'information est disponible sur le site institutionnel de la MUTUELLE DES SPORTIFS :

[Site WEB de la MUTUELLE DES SPORTIFS](#)

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du Service Sport sur Ordonnance par téléphone au 01.53.04.86.89 ou par courriel :

sportsurordonnance@grpmds.com

PREVENTION DE LA RADICALISATION DANS LE SPORT



A PROPOS DE LA RADICALISATION DANS LE SPORT

Le monde du sport est touché par la montée de la radicalisation notamment d'inspiration religieuse. Ce phénomène touche en particulier les clubs de football et les salles de sport de combat tout du moins pour certains d'entre eux. Tout démontre que le sport est un lieu propice au prosélytisme et à la propagande.

La radicalisation peut toucher aussi bien les adhérents que les éducateurs, voire les dirigeants.

Lutter contre la radicalité est une mission qui doit être prise en compte par tous les acteurs du sport. Trop souvent les éducateurs et les dirigeants se sentent démunis face aux comportements de jeunes pratiquants radicalisés.

Afin de les aider, différentes initiatives sont prises depuis quelques années par le Ministère des Sports de la Jeunesse et de la Vie Associative, mais il reste encore beaucoup à faire. Comme le disait récemment la Ministre Roxana Maracineanu : « nous manquons de données objectives pour mesurer ce phénomène ». Elle ajoutait et assurait qu'elle prenait le sujet à bras-le-corps.

Parmi ces initiatives visant à informer et à prévenir, citons Le programme européen ERASMUS « Sport Identity » pour la prévention de la radicalisation. Celui-ci a pour objet de réaffirmer que le sport contribue au développement d'une citoyenneté active, ouverte au vivre ensemble dans la tolérance ainsi qu'à l'adhésion aux valeurs démocratiques de l'Etat de droit.

La FFST dans le cadre de ses statuts et des valeurs humanistes qu'elle défend s'associe pleinement à ces principes. C'est pourquoi nous joignons à cet article des documents explicatifs sur ce sujet que vous pouvez également vous procurer sur le site du Ministère chargé des Sports.





MINISTÈRE
DES SPORTS

Prévenir la radicalisation dans le champ du sport

UN PHÉNOMÈNE D'UNE GRANDE COMPLEXITÉ

Bien qu'il n'y ait pas de définition légale de la radicalisation, celle du sociologue Farhad Khosrokhavar a été retenue par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR) :

Par **radicalisation**, on désigne le processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une **idéologie extrémiste** à contenu politique, social, ou religieux, qui **conteste l'ordre établi**.



La radicalisation apparaît comme un phénomène lié à l'exploitation de conflits d'identité, de fragilités renforcées par des ruptures (scolaire, familiale, professionnelle, parcours personnel...). Une **offre radicale** (composée d'un ensemble de discours, de croyances et de visions du monde qui donne une réponse « prête à l'emploi »), proposée à une **personne vulnérable représente un risque réel qui ne doit pas être sous-estimé**.

Changements de comportement, pensée extrême, recours à la violence, rupture avec son entourage, discours « victimaire ». Les processus de radicalisation d'un individu, souvent perçus dans les lieux de socialisation, notamment lors de la pratique sportive, peuvent être classés en 3 catégories :

LES RUPTURES

- Rupture avec l'environnement quotidien, la famille, les amis, le club sportif...
- Modification brutale de ses habitudes.
- Relation qui devient exclusive avec un groupe et sa mission.

L'ENVIRONNEMENT PERSONNEL

- Le **contexte familial** (absence ou rejet parental, situation familiale difficile, violences intrafamiliales) peut amener l'individu à rechercher un nouveau cadre ou une nouvelle famille.
- L'**environnement social** (situation de fragilité scolaire ou sociale, parfois vécue comme une injustice) peut amener l'individu à chercher une place dans la société.

LES THÉORIES ET DISCOURS

- Le **discours « victimaire »** : transformer les blessures réelles ou imaginées en sentiment de préjudice.
- Le **discours communautariste** : adhésion progressive aux préceptes de vie édictés par la communauté, placée au-dessus des autres, et qui conduit à la mise à l'écart de tout ce qui est différent de soi.

- Changements d'apparence physique ou vestimentaire.
- L'évolution peut être camouflée (incitation à la dissimulation).
- Manifestation d'une pratique religieuse radicale, démonstrative : extension d'interdits alimentaires à l'entourage, retrait ou destruction de photos, obsession pour certains rituels...

- Les **réseaux relationnels** (famille, amis, collègues, pratiquants de la même activité physique ou sportive...) déjà inscrits dans un processus de radicalisation peuvent influencer et inciter une personne à se radicaliser.



- Le **complotisme** : théorie qui récuse la version communément admise d'un événement et cherche à démontrer que celui-ci résulte d'un complot fomenté par une minorité active.
- La **violence dans les propos** : agressivité, menaces, haine sont aussi des signes (discours antisémites, antichrétiens ou homophobes, prosélytisme djihadiste, apologie du terrorisme, propos sur la fin des temps ou la mort...).



LEVIER DES RECRUTEURS : Les individus fragiles et influençables, en quête d'idéal, surtout lorsqu'ils sont en situation d'instabilité, de recherche d'une reconnaissance identitaire, affective et de valorisation, peuvent être plus facilement séduits par un cadre, un sentiment de ralliement à une cause, et des théories radicales et propagandistes, souvent puisées sur internet.

IDENTIFIER LES SIGNES DE RADICALISATION

LA CULTURE COMMUNE DE LA VIGILANCE

L'action préventive a vocation à repérer, le plus tôt possible, les signes de radicalisation. Plus tôt le risque d'exposition à une propagande conduisant à la violence sera repéré, plus tôt l'entourage éducatif et sportif pourra donner l'alerte, et ainsi éviter la rupture radicale et l'exposition à des opérations de recrutement et/ou passage à des actes violents.

La veille commune et attentive, dans toute pratique sportive, est primordiale et ne peut que se renforcer en échangeant entre professionnels (professeurs, éducateurs, bénévoles, dirigeants).

Les signes sont cumulatifs et ne sauraient être pris isolément pour détecter un engagement dans l'extrémisme violent. Il faut donc faire preuve de beaucoup de prudence pour déterminer si une situation relève, ou non, d'une trajectoire de radicalisation. Selon les situations, les signes sont d'intensité variable et les réponses au signalement seront graduées, d'aucune suite particulière à la mise en œuvre d'un suivi après une évaluation par les acteurs détenant la légitimité pour le faire et les compétences. Même si vous n'êtes pas sûr d'avoir reconnu des combinaisons de signes suspects, il est préférable de « partager le doute » avec un professionnel dont c'est le métier de qualifier la situation de préoccupante ou non.

PRÉVENIR, INFORMER D'UNE SITUATION DE RADICALISATION POTENTIELLE

Face à une situation ou à des signes qui m'interpellent, je « partage le doute » autour de moi. La règle majeure est de ne pas rester seul et de partager les informations avec mes collègues, mon entourage. Si nous sommes plusieurs à avoir les mêmes doutes, je signale.



DANS QUEL CAS SIGNALER ?

- Une situation inquiétante qui paraît menacer un proche.
- Si vous avez un doute ou des questions sur une situation.
- Pour obtenir des renseignements sur la conduite à tenir.
- Pour être écouté(e), conseillé(e) dans vos démarches.

3 CANAUX DE SIGNALEMENT

- Le **Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR)** :

0 800 005 696 Service & appel gratuits

[Le formulaire en ligne*](#)

- Les **services de police ou de gendarmerie** : tous les commissariats de police ou brigades de gendarmerie sont en mesure de vous apporter une réponse.



- en cas d'urgence, le 17

VOS RÉFÉRENTS

Dans tous les cas, votre référent mérite d'être informé. Il pourra vous apporter des conseils utiles :

- Le « référent prévention de la radicalisation » au sein de la DDCS(PP) ou de la DR(D)JSCS, de votre établissement (CREPS-INSEP) ou écoles.
- Le « référent citoyenneté » au sein de la fédération.

QUE DEVIENT LE SIGNALEMENT ?

Tous les signalements sont transmis au préfet de département qui réunit un groupe d'évaluation départemental (GED). Les signalements non pertinents ou abusifs ne sont pas retenus. Le GED peut orienter le traitement de la situation vers la Cellule départementale de Prévention de la Radicalisation et d'Accompagnement des Familles (CPRAF) afin de mettre en place une prise en charge à caractère social (y compris pour l'entourage) ou vers un suivi sécuritaire si nécessaire. L'approche est préventive, globale et équilibrée. **Les signalements sont confidentiels. Signaler une situation ne vous sera jamais reproché.**

* <https://www.interieur.gouv.fr/Dispositif-de-lutte-contre-les-filieres-djihadistes/Assistance-aux-familles-et-prevention-de-la-radicalisation-violente/Votre-signalement>

Pour en savoir plus : www.cipdr.gouv.fr et @SG_CIPDR

VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT LA FFST AGIT ET VOUS INFORME

La FFST s'investit pleinement dans le cadre de la campagne nationale menée conjointement par le Ministère chargé des sports et le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Après l'exposé de monsieur Christian SIGNOUREL lors de la formation nationale des dirigeants en décembre 2019, elle a nommé celui-ci référent de la FFST auprès des instances olympiques et des services spécialisés du Ministère chargé des Sports.

La FFST a été participante à toutes les visioconférences organisées sur le sujet depuis le début de l'année. Elle est également présente dans les groupes de réflexion et de proposition qui sont mises en place par le service juridique du CNOSF.

C'est un sujet oh combien sensible qui, au regard des valeurs que défend la FFST, doit être pris très au sérieux et faire l'objet d'une attention toute particulière de la part de nos bénévoles et dirigeants.

Au-delà du dispositif de répression et de sanction mis en place par les fédérations, l'action préventive demeure essentielle.

Dans cet esprit, nous vous apporterons à chaque magazine toutes les informations nécessaires et nous mettrons à votre disposition le matériel de communication conçu spécialement à cet effet.

La FFST, exemplaire sur le sujet, continuera son action avec vous et pour vous.



**Victimes de violences
sexuelles dans le sport**
Appelez le
08 VICTIMES
0 8 8 4 2 8 4 6 3 7
Coût d'un appel local, 7 jours sur 7, de 9h à 21h



**SPORTIVE
OUI
VICTIME
NON.**

**Victimes de
violences sexuelles
dans le sport**
Appelez le
08 VICTIMES
0 8 8 4 2 8 4 6 3 7
Coût d'un appel local, 7 jours sur 7, de 9h à 21h

Un professionnel est à votre écoute pour vous conseiller et vous orienter dans vos démarches.
Les violences sexuelles constituent une violation du droit français passible de poursuites judiciaires.
Ensemble, parlons-en !



PRÉVENIR LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT

DE QUOI PARLE-T-ON ?



#TousConcernés

www.sports.gouv.fr

La violence peut résulter ou prendre la forme d'une manipulation, d'une séduction, d'une emprise ou d'un abus d'autorité. L'utilisation de la force et de la menace n'expliquent pas à elles seules la caractérisation d'une violence sexuelle.

— Le viol est un crime. Il est défini comme « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise. » Tout acte de pénétration sexuelle est visé : buccale, vaginale, anale, par le sexe, par le doigt, par un objet.

— Les agressions sexuelles autres que le viol sont des délits. Elles sont définies comme « un acte à caractère sexuel sans pénétration commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise ». Il peut s'agir par exemple de contact ou d'attouchement de nature sexuelle.

— Hors les cas de viol ou de toute autre agression sexuelle, le fait, par un majeur, d'exercer une atteinte sexuelle sans violence, contrainte, menace ni surprise sur un mineur de 15 ans et plus est constitutif d'un délit.

— Le harcèlement sexuel est un délit. Il se définit comme « le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ». Il se définit également comme « le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers ».

— L'exhibitionnisme est un délit. Il s'agit d'imposer « à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public » un comportement à caractère sexuel.

— Le voyeurisme est un délit. Il correspond au « fait d'user de tout moyen afin d'apercevoir les parties intimes d'une personne que celle-ci, du fait de son habillement ou de sa présence dans un lieu clos, a caché à la vue des tiers, lorsqu'il est commis à l'insu ou sans le consentement de la personne ».

À NOTER : Des violences à caractère sexuel peuvent être commises à l'occasion d'un bizutage, qui, sous prétexte d'intégrer une personne à un groupe, oblige cette personne à accomplir des actes humiliants et dégradants, notamment en début d'année scolaire ou de saison sportive.

IMPORTANT : Tous ces comportements sont punis par la loi pénale. Ils sont punis d'une peine d'emprisonnement et/ou d'amende.

Tous ces comportements (sauf l'exhibition sexuelle) peuvent donner lieu à une peine aggravée, notamment lorsque le comportement est commis :

- sur un mineur de moins de quinze ans (cela vise le viol, le harcèlement sexuel et le voyeurisme) ;
- par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions (cela vise le viol, les agressions sexuelles autres que le viol, le harcèlement sexuel, les atteintes sexuelles sur mineurs, le voyeurisme).

À RETENIR

— Les agresseurs ne sont pas toujours ceux que l'on imagine. Il peut s'agir d'un homme ou d'une femme, d'un proche, d'une personne de confiance, d'un camarade, d'un encadrant ou d'une personne ayant autorité...

— Les garçons comme les filles peuvent être victimes de violences sexuelles.

— Toutes les disciplines sportives sont concernées.

— Les violences sexuelles peuvent survenir dans des lieux et situations très variés : le vestiaire ou l'internat, en situation isolée ou dans des contextes collectifs (entraînement, compétition, déplacement) ou encore des temps liés à la culture sportive (fête).

— Plus le délai entre l'acte commis et sa divulgation est important :

• plus les victimes s'exposent à des traumatismes psychologiques ou difficultés scolaires et des souffrances supplémentaires ;

• plus le dossier sera long et difficile à instruire sur le plan judiciaire et administratif du fait de l'éloignement temporel des preuves.

COMPORTEMENTS À ADOPTER SI JE SUIS UN(E) ENCADRANT(E) SPORTIF(VE) ?



Accueillir tout le monde sans discrimination



Limiter les contacts physiques adultes/enfants-jeunes à des gestes nécessaires à la pratique sportive



Respecter l'intimité, la dignité et la pudeur de chacune et de chacun



Limiter les photos et vidéos avec les enfants-jeunes aux seules activités du club



Organiser et assurer la surveillance des déplacements



Héberger séparément et en sécurité encadrants, sportives et sportifs



Interdire le bizutage

LES SIGNAUX DE DÉTRESSE À REPÉRER

COMPORTEMENTS DE REPLI

- Perte de confiance en soi et envers les autres.
- Perte d'intérêt pour la pratique sportive.
- Perte d'appétit (restriction inadaptée de l'alimentation).
- Évitement vis-à-vis de l'entraîneur, du personnel de la structure, des autres sportifs.
- Isolement au sein du groupe, repli sur soi.
- Comportements autodestructeurs.
- Propos suicidaires.
- Signes de régression (troubles du sommeil, absence de concentration, baisse des performances, retards répétés, absentéisme...).

COMPORTEMENTS EXCESSIFS

- Surinvestissement ou abandon.
- Boulimie ou anorexie.
- Sur-habillement du sportif.
- Comportement inadéquat (provocation...) et surtout changement soudain, inhabituel et disproportionné.

POURQUOI BRISER LE SILENCE ?

SI VOUS ÊTES VICTIME mineur(e) ou adulte

- Pour ne plus en souffrir et en être dépendant(e).
- Pour être aidé(e) et vous protéger.
- Pour retrouver votre intégrité.
- Pour que cela n'arrive pas à quelqu'un d'autre ou que cela recommence...
- Parce que ces agissements sont inacceptables, punis par la loi.
- Parce que c'est un droit de se défendre lorsqu'on subit ces actes.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN mineur(e) ou adulte

- Parce que c'est un devoir de signaler lorsque vous avez la conviction de la survenance de tels faits.

COMMENT BRISER LE SILENCE ?

- **En tenant compte des signaux** que la victime pourrait exprimer, sans nécessairement le verbaliser. **En aucun cas, vous ne devez les banaliser ou les sous-estimer** (Veuillez vous référer à la page 2 sur les signaux de détresse à repérer et vis-à-vis desquels la vigilance de chacune et chacun s'impose).
- **En signalant** les actes de violence à caractère sexuel portés à votre connaissance par la victime ou par une personne à qui la victime s'est confiée. Vous y êtes tenus en application :
 - de l'article 434-3 du code pénal, pour tout citoyen ;
 - de l'article 40 du code de procédure pénale, pour tout agent public.

Ce signalement peut se faire par plusieurs canaux, et en premier lieu auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie de proximité ou des numéros d'urgence mis à votre disposition en page 4 dans la rubrique **Qui contacter ?**

Il peut être également fait auprès des services de l'État au niveau départemental, le préfet de département pouvant prendre une mesure de police administrative visant à interdire d'exercer une personne dont l'intervention ou le maintien en activité présenterait des risques ou un danger pour le public, auprès de la direction des sports (signal-sports@sports.gouv.fr) ou de l'autorité judiciaire (Procureur de la République).

En cas de difficultés, n'hésitez pas à vous rapprocher des structures de conseils et d'accompagnement mentionnées en page 4 dans la rubrique **Qui contacter ?**

IMPORTANT : Si vous êtes agent de l'État dans les services, établissements et fédérations sportives et qu'un fait de cette nature est porté à votre connaissance, vous devez :

- saisir immédiatement le procureur de la République sur la base de l'article 40 du code de procédure pénale (CPP) via un signalement ;
- engager une procédure administrative afin de vérifier la réalité des faits ;
- informer la direction des sports du ministère chargé des Sports des procédures engagées à l'adresse suivante : signal-sports@sports.gouv.fr

AUCUNE VICTIME DE VIOLENCES SEXUELLES N'EST RESPONSABLE DE CE QUI LUI ARRIVE.

QUI CONTACTER ?

EN SITUATION D'URGENCE, APPELER LE 17

ou APPELER LE 114 - Numéro national pour les appels d'urgence en France métropolitaine accessible aux personnes qui ont des difficultés à entendre ou à parler (personnes sourdes, malentendantes, aphasiques, dysphasiques).

VICTIMES MINEUR(E)S

- Le **119** « Enfance en Danger » (7j/7 - 24h/24 - Gratuit) - www.allo119.gouv.fr
- Le **30 20** « Non au harcèlement » (N° vert Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h-sauf les jours fériés)
<https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>
Si le harcèlement a lieu sur internet : N° vert « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000 - Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

VICTIMES MAJEUR(E)S

- **3919** « Violences Femmes Info » - numéro d'écoute national gratuit et anonyme, pour les femmes victimes de violences
- Site gouvernemental - Arrêtons les violences
<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>
- Le portail de signalement gratuit, anonyme et disponible 24h/24 du ministère de l'Intérieur : <https://www.service-public.fr/cmi>

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS AUX VICTIMES

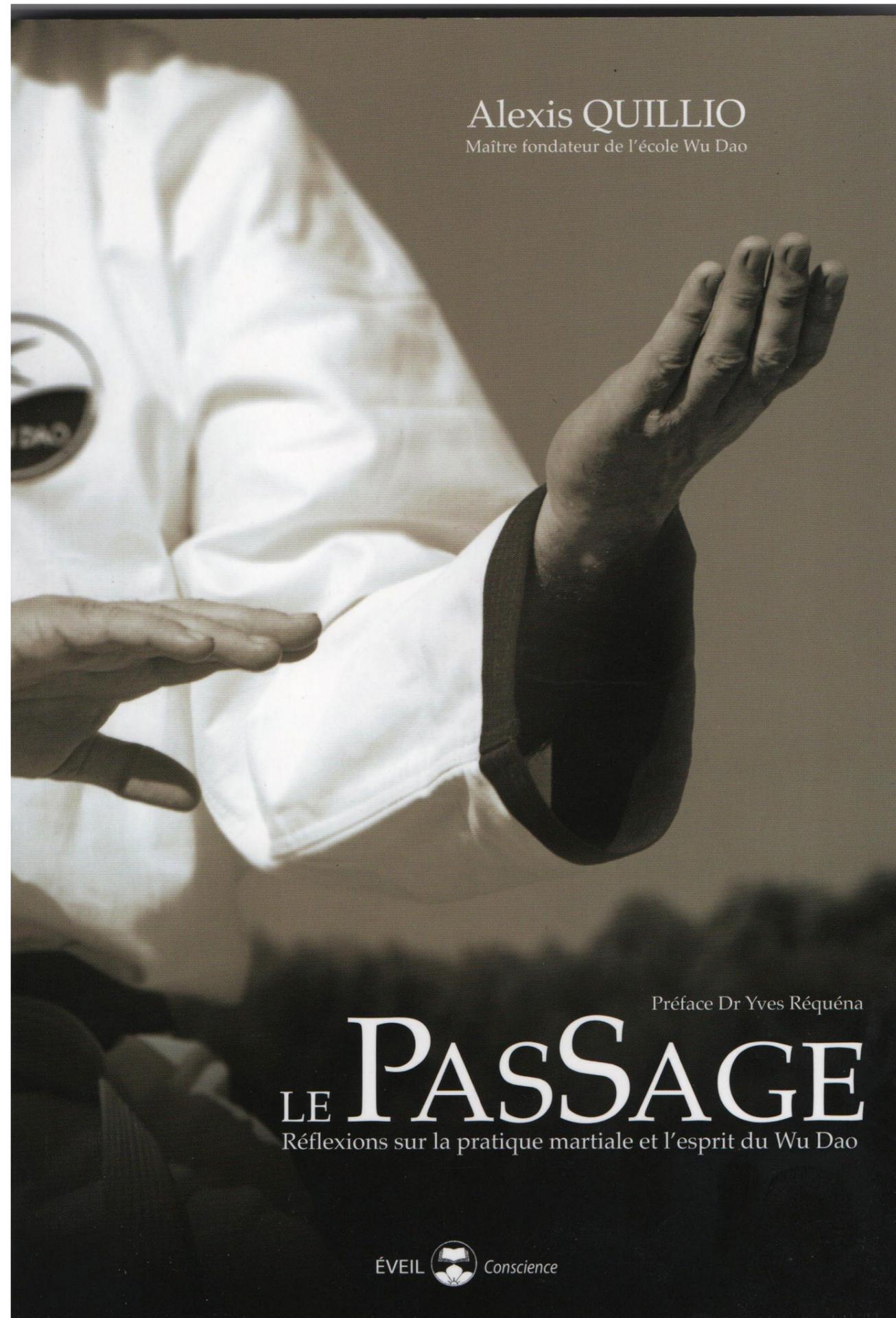
- France Victimes
Tél. : **116 006** N° national d'aide aux victimes (7j/7 - 9h-19h + messagerie interactive permet de laisser ses coordonnées - Gratuit).
- Association Colosse aux Pieds d'Argile
Tél. : **07 50 85 47 10** - E-mail : colosseauxpiedsdargile@gmail.com
Site : <http://www.colosseauxpiedsdargile.org/contact/>
- Association La Voix De l'Enfant - Tél. : **01 56 96 03 00**
E-mail : info@lavoixdelenfant.org - Site : <http://www.lavoixdelenfant.org>
- Association Les Papillons - Tél. : **06 33 53 69 74**
Site et contact : <https://www.associationlespapillons.org/contact>
- Comité Éthique et Sport - Tél. : **06 14 42 01 74**
Site et contact : <http://www.ethiqueetsport.com/contact/>
- Le Comité National Contre le Bizutage - Tél. : **06 07 45 26 11** ou **06 82 81 40 70**
Site : <http://www.contrelebizutage.fr/contact.php>
- L'enfant bleu - Enfance maltraitée
Tél. : **01 56 56 62 62** - E-mail : renseignements@enfantbleu.org

S'INFORMER

Pour plus de précisions sur les procédures, vous pouvez vous reporter au Vademecum réalisé par le ministère chargé des Sports à l'usage des services déconcentrés, des fédérations sportives et des établissements publics de formation dans le domaine du sport : http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/vademecum_violsexsport2018_v2b.pdf

Le ministère chargé des Sports met en place des outils à votre service :
<http://sports.gouv.fr/ethique-integrite/protoger-les-pratiquants/>

Alexis QUILLIO
Maître fondateur de l'école Wu Dao



Préface Dr Yves Réquena
LE PASSAGE
Réflexions sur la pratique martiale et l'esprit du Wu Dao



ALEXIS QUILLIO

Alexis Quillio, fondateur et responsable technique Wu Dao, art martial sino-vietnamien, est président du club A.A. WU DAO à Rognes (13) et est affilié à la FFST depuis plusieurs années. A publié le 21 juillet 2019 un livre, paru aux Editions de l'Eveil. Il nous livre ici sa vision de la pratique martiale, de son approche d'une discipline qui propose une réalisation et une transformation par le corps et l'esprit.

Présenté sous forme de recueil avec de magnifiques illustrations qui invitent à la contemplation et au silence de l'esprit.

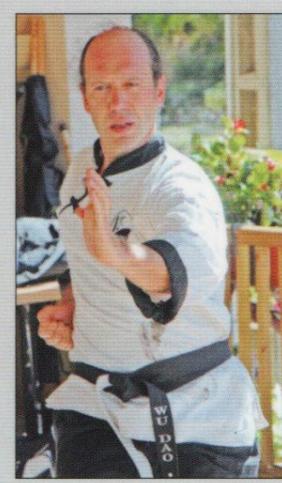


Le PasSage propose de cheminer vers un autre soi-même, perfectible et en éveil.

Il s'adresse tant aux passionnés d'arts martiaux qu'à toute personne en quête du sens de la vie, de la conscience de notre lien à l'environnement et de l'attention à toute chose.

L'école WU DAO est une école d'arts martiaux, fruit de 40 ans de pratique avec différents enseignants et maîtres de plusieurs disciplines et d'une recherche personnelle éclectique.

Son fondateur, Alexis QUILLIO, nous livre ici, au travers d'une centaine de textes, sa vision de la pratique martiale, de son approche d'une discipline qui propose une réalisation et une transformation par le corps et l'esprit, Ici et Maintenant.



Alexis QUILLIO se passionne dès son plus jeune âge pour les arts martiaux et la spiritualité orientale. Il voyage dans plusieurs pays d'Asie, notamment au Vietnam, en Chine, au Japon, en Corée, en Birmanie et pratique plusieurs disciplines martiales et apparentées. Il fait partager son expérience depuis plus de 35 ans et enseigne le wu dao, le yoga, le qigong et le taïchi-chuan à Aix en Provence. Il est également conseiller d'insertion pénitentiaire pour le Ministère de la justice et intervenant en développement personnel en entreprise et hôpital.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DU SPORT
TRAVAILLISTE

Le sport en liberté

Vous êtes

Dirigeant d'Association
Responsable de section
sportive ou culturelle

Rejoignez-nous



Plus de 100 activités à découvrir

Running
Randonnée pédestre
Marche nordique
Arts Martiaux
Sports de combat
Danse
Gymnastique
Pétanque
Self Défense
Krav Maga
Jiu-jitsu brésilien
Yoga - Tai Chi - Qi Gon

La FFST est une Fédération Multisports agréée par le Ministère des Sports
et reconnue par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT TRAVAILLISTE

51 rue de la Gare - 78370 PLAISIR

Tél : 01 30 07 70 70

Email : f-f-s-t@orange.fr

Site web : www.ffst-multisports.com